



Si vous constatez la présence d'une fleur d'eau dans un plan d'eau, veuillez joindre la direction du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour obtenir les coordonnées des directions régionales du Ministère, vous pouvez consulter le :

www.environnement.gouv.qc.ca

ou téléphoner au

1 800 561-1616

Catégories de fleurs d'eau d'algues bleu-vert



*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

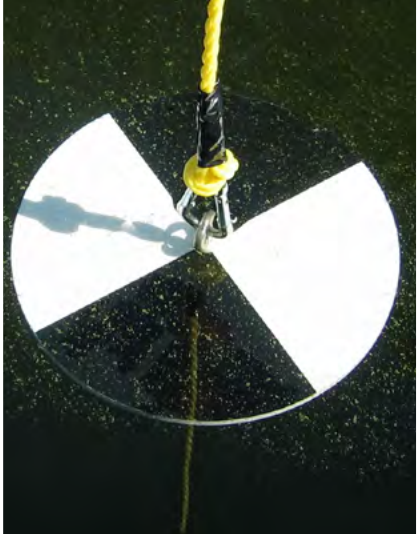
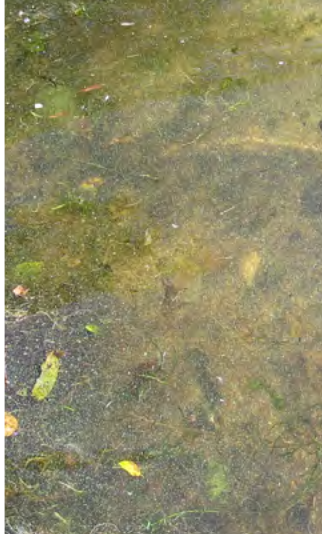
Québec 

Votre 
gouvernement

Québec 

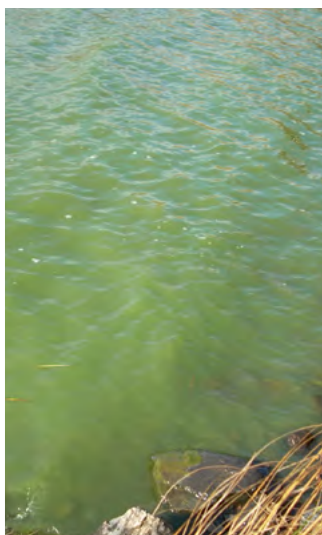
Catégorie 1

Une fleur d'eau de catégorie 1 se caractérise par une faible densité de particules réparties de façon clairsemée dans la colonne d'eau. Elle peut prendre l'apparence d'une eau anormalement trouble. Elle peut aussi être composée de particules flottant entre deux eaux ou comporter des agrégats (flocons, boules, etc.) éloignés les uns des autres. La fleur d'eau est visible à l'oeil nu. Cependant, elle peut être difficile à remarquer. Elle ne donne pas nécessairement l'impression d'un changement dans la consistance de l'eau.



Catégorie 2a

Une fleur d'eau de catégorie 2a est caractérisée par une densité moyenne ou élevée de particules distribuées dans la colonne d'eau. Elle peut ressembler à une soupe au brocoli, à de la peinture, à une purée de pois et comporte parfois des agrégats (boules, flocons, filaments, etc.) rapprochés les uns des autres.



Catégorie 2b

Une fleur d'eau de catégorie 2b est caractérisée par une densité très élevée de particules en surface qui forment ce que l'on appelle une écume. Elle peut avoir été balayée par le vent puis avoir été entassée près du rivage. Une écume peut ressembler à un déversement de peinture ou se présenter sous la forme de denses traînées, de films à la surface de l'eau ou de dépôts près de la rive ou sur cette dernière.

